

**Ce tableau vous permettra de déterminer l'Habilitation Electrique nécessaire pour réaliser différents types d'activités.**

Activités	Type	Habilitation requise
Réaliser des travaux non-électriques sous les ordres d'un Responsable de Travaux.	Non-électricien	B0 ou B0V
Diriger des travaux non-électriques et mettre en sécurité l'ouvrage (Responsable de Travaux non-électrique).	Non-électricien	B0V/BC
Réaliser des travaux électriques sous les ordres d'un Chargé de Travaux.	Electricien	B1 ou B1V
Diriger des travaux électriques (Chargé de Travaux).	Electricien	B2 ou B2V
Mettre en sécurité un ouvrage électrique (Consigner) pour le compte d'un Chargé de Travaux (Chargé de Consignation).	Non-électricien	BC
Réaliser des dépannages en autonomie (Chargé d'Intervention).	Electricien	BR
Travaux en Haute Tension HT.	Electricien	H1/H2

### Pré-requis

Pour les Habilitations Electriques de niveaux B1, B2, BR, H1, H2, le participant doit :

- Soit avoir un diplôme reconnu dans les domaines de l'électricité ou de l'électrotechnique,
- Soit posséder 3 ans d'expérience à plein temps en tant qu'électricien,
- Soit participer à un stage de formation à l'électricité dont le contenu et la durée sont fonction de l'Habilitation Electrique à laquelle il souhaite prétendre.

Source CNAM INRS ACEI UTE